**Chez les Instituteurs** Leçon de Congrès

 Les instituteurs restent des démocrates : voilà la marque de leur dernier Congrès. Et pourtant que d'influences s'étaient exercées pour opposer leur syndicalisme à la démocratie ! Ouvertement des militants qualifiés n'auraient pas manqué d'exploiter le mécontentement du personnel enseignant primaire pour dresser celui-ci contre le régime. Mais la discussion sur les traitements devait être pour l'observateur impartial à la fois une leçon exacte et complète des faiblesses du mouvement syndical actuel et la révélation des efforts que l'organisation des instituteurs s'impose déjà pour déjouer les manœuvres des forces de conservatisme social qui dominent la politique nationale ou les ambitions communistes qui cherchent à accaparer celle-ci.

 Pour les congressistes irrités de voir la corporation placée par la sous-commission Martin au-dessous du cadre des agents des Contributions indirectes, il fallait trouver des coupables et les blâmer ; c'était un soulagement bien compréhensible. D'abord le bureau essuya la première rafale. Mais, la preuve ayant été administrée que les dirigeants du S. N. avaient fait ce qu'ils devaient, la vague déferla alors sur la Fédération des Fonctionnaires. Tant que les militants de la rue de Poitiers n'eurent pas répondu, le malaise subsista, Laurent vint ; il s'expliqua, reconnut les fautes commises mais souligna aussi les avantages acquis et du coup le changement du Congrès fut soudain ; puisque ni le bureau syndical, ni le bureau fédéral n'étaient responsables, alors c'est que le ministre n'avait pas agi avec assez d'énergie. Une commission fut chargée de rédiger un ordre du jour qui, sans discussion par le Congrès, devait être présenté à M. Herriot le soir-même. On sait la suite. L'entretien eut lieu, dura deux heures et fut souvent émouvant.Pour tous ceux qui, soit à la Fédération des Fonctionnaires, soit au Syndicat National, connaissaient les efforts particuliers et persévérants du ministre de l'instruction publique dans cette bataille des traitements, l'incident ne pouvait pas évoluer autrement que la presse l'a indiqué. Car il est acquis que M. Herriot a fait le maximum ; s'il n'a pas obtenu devant la commission Martin l'échelonnement qu'il avait arrêté pour le personnel universitaire, s'il a été battu, c'est que « dans la situation actuelle, un directeur du budget a le pas sur tout ministre autre que celui des finances. » Voilà, en effet, une vérité essentielle du temps présent, qui n'a pas été dite en vain car elle justifie l'action du Syndicat des Instituteurs. Du moment que l'Administration ne peut pas arracher les légitimes revendications qui doivent assurer le recrutement normal du service, du moment que les personnels universitaires ont une situation diminuée par rapport à celle des agents des autres ministères avec lesquels ils étaient classés, il est naturel que le Syndicat recherche les moyens d'action qui pourront, avec la sympathie du public, faire admettre les solutions normales par les services financiers de la rue de Rivoli. D'ailleurs M. Herriot a dit sans réserves à la délégation du Syndicat qu'il n'a pas lieu d'être plus content que les instituteurs eux mêmes et qu'il est disposé à persévérer dans son effort méritoire pour défendre l'école en travaillant au meilleur recrutement de ses maîtres. Le Syndicat n'en doute pas mais, instruit par l'expérience du passé, il veut agir par ses moyens particuliers pour appuyer l'action du ministre. Quand il décide l'abstention eux conférences pédagogiques, c'est pour lui un geste nécessaire dans le but de prévenir l'opinion publique loin de déclencher une grève ce jour-là, il demandera à ses adhérents de faire classe, marquant ainsi la portée de la manifestation. De même pour les réunions projetées dans « chaque circonscription électorale », il ne s'agit pas de participer à la politique générale au cours de la campagne qui s'annonce. Ce sont des assemblées de la section syndicale, réservées uniquement aux instituteurs mais auxquelles seront conviés les élus politiques de la circonscription.

 Est-ce là un acte de rébellion ? Y a-t-il lieu de s'alarmer d'un effort du personnel, justifié à l'avance par la défaite de l'Administration de l'enseignement primaire devant la commission Martin ? A moins qu'on ne veuille revenir, aux vieilles conceptions administratives qui nient tout droit d'intervention à nos syndicats ! On peut tenter l'expérience, mais est-il un seul républicain qui doute de ce qui arrivera ? Peut-on ainsi rayer d'un trait de plume les vingt dernières années de la vie syndicale des fonctionnaires *?*

*Emile GLAY*